

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Concours restreint (phase candidature)
<b>Référence :</b>	2024-52CA
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 04 octobre 2024 à 14:40:01
<b>Date de clôture :</b>	Le vendredi 08 novembre 2024 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	2024-52CA PHASE CANDIDATURE - CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'EAU
<b>Descriptif :</b>	<p>Le présent concours de maîtrise d'œuvre est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une Maison de l'Eau à Epernay.</p> <p>La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 6 570 000 € HT dont 210 000€HT pour les espaces verts extérieurs. Le contenu des prestations est détaillé dans le programme. Le démarrage de la mission du maître d'œuvre est envisagé en mai 2025.</p> <p>La livraison de l'ouvrage objet de l'opération de travaux est souhaitée pour la fin de l'année 2027.</p>

Chaque équipe sera constituée obligatoirement :

- D'un architecte (inscrit à l'ordre des architectes ou équivalent) au moins, mandataire du groupement et d'un BET spécialisé paysage

Le groupement candidat devra obligatoirement posséder des compétences dans les domaines suivants : Electricité / SSI, Chauffage // thermique et énergétique / Ventilation / Plomberie, Structure / charpente , VRD, OPC

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 18/10/2024 à 14:42:43 ] Bonjour

Il y a t'il une date limite d'ancienneté pour les références de l'architectes et des bureaux d'études?

Cordialement

## Questions / Réponses

[ 18/10/2024 16:47:06 ] Epernay Agglo Champagne Précision références

Réponse à une question (2024-52CA PHASE CANDIDATURE - CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'EAU)

QUESTION: Il y a t'il une date limite d'ancienneté pour les références de l'architecte et des bureaux d'études?

REPOSE: Si des références récentes seront appréciées, le Règlement de Concours ne fixe pas de limite d'ancienneté pour les références.

[ 18/10/2024 à 11:40:30 ] Vous souhaitez 2 références architectes et 2 références paysages, selon le cadre de réponse 2. Or ce document permet de présenter 3 références. Devons-nous vous fournir deux cadres de réponse 2, l'un archi et l'autre paysage, en ne renseignant que 2 références ? Merci d'éclaircir ce point.

[ 18/10/2024 12:06:23 ] [ Epernay Agglo Champagne ] CADRE DE REPONSE 2 - 2 des 3 references - Réponse à une question (2024-52CA PHASE CANDIDATURE

QUESTION: Vous souhaitez 2 références architectes et 2 références paysages, selon le cadre de réponse 2. Or ce document permet de présenter 3 références.

Devons-nous vous fournir deux cadres de réponse 2, l'un archi et l'autre paysage, en ne renseignant que 2 références ? Merci d'éclaircir ce point.

REPOSE: Le carré nommé 1 dans ce document ne servait que de rappel des modalités de présentation des références.

Les candidats doivent présenter 2 références dans le "cadre de réponse 2" : Deux références d'opération maximum (reprenant 2 des 3 références du cadre de présentation)

Le cadre de réponse 2 est modifié afin d'éclaircir ce point

Comme l'indique le Règlement de la consultation, le cadre de réponse 2 est à fournir deux fois: par l'architecte (mandataire) et également par le BE paysage.

[ 17/10/2024 à 13:54:06 ] En cas de groupement de 2 architectes, l'architecte peut-il aussi présenter 2 références dans le cadre de réponse 2 ?

[ 18/10/2024 11:59:02 ] Epernay Agglo Champagne - REFERENCES ARCHITECTES Réponse à une question (2024-52CA PHASE CANDIDATURE - CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'EAU)

QUESTION: En cas de groupement de 2 architectes, l'architecte peut-il aussi présenter 2 références dans le cadre de réponse 2 ?

REPOSE: Dans le cas de groupement de 2 architectes, il est maintenu la demande de 2 références illustrées. Ces références peuvent être celles de l'architecte mandataire et de l'architecte cotraitant (1 référence mandataire + 1 cotraitant) ou uniquement de l'architecte mandataire.

Cette précision est apportée au Règlement de la Consultation ce jour.

## Questions / Réponses

[ 16/10/2024 à 15:07:20 ] Acceptez vous pour le BE THERMIQUE et ENERGETIQUE des références de bâtiments a minima passifs au stade des études ( cadre de réponse 1)?

---

[ 18/10/2024 11:55:59 ] Référence BE THERMIQUE et ENERGETIQUE - Réponse à une question (2024-52CA PHASE CANDIDATURE - CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'EAU)

*QUESTION: Acceptez vous pour le BE THERMIQUE et ENERGETIQUE des références de bâtiments a minima passifs au stade des études ( cadre de réponse 1)?*

*REPONSE: Les références proposées par le BE Thermique peuvent être au stade des études ; mais celles issues de procédure de concours déclarée sans suite ne seront pas acceptées. Cette précision est apportée au Règlement de la Consultation ce jour.*